

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2015

L'an deux mille quinze le quatorze décembre à 18h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Jean-Luc RETCHEVITCH.

PRESENTS : MRS Jean Luc RETCHEVITCH, Patrick TOURNEREAU, Cyril SOULIER, Lionel LESNIAK, Mattheus VADER

MMES Sylvie AUDUMARES, Marie BAGAGLI, Véronique RIGAL

PROCURATIONS : François ABRASSART à Sylvie AUDUMARES et Laurence GUEIDAN à Mattheus VADER

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Mr Lionel LESNIAK est élu secrétaire de séance.

Mr le Maire donne lecture du compte rendu de la séance du 28/09/2015, qui est approuvé et signé par les membres présents.

ORDRE DU JOUR :

I – Indemnité de conseil allouée au comptable du Trésor

II – Proposition de fusion du SIVU des Pignèdes avec 5 autres structures chargées de la DFCI

III – Délibération budgétaire : décision modificative

IV – Suppression des CCAS dans les communes de moins de 1 500 habitants

V – Les affaires en cours

I – DELIBERATION FIXANT LES INDEMNITES DE CONSEIL ET DE BUDGET AU COMPTABLE DU TRESOR

Mr le Maire expose aux membres du Conseil, qu'un arrêté en date du 16/12/1983, permet l'attribution aux comptables chargés des fonctions de receveurs municipaux des communes ou syndicats, d'une indemnité de conseil.

Considérant l'aide que Mme Nadine CHABERT, Comptable du Trésor, apporte en matière de gestion économique, comptable et financière, le Maire propose que lui soit attribuée cette indemnité qui sera calculée par application d'un tarif réglementaire à la moyenne annuelle des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement, à l'exception des opérations d'ordre, et afférentes aux trois dernières années.

Le Maire indique en outre que le même arrêté prévoit le versement, aux comptables qui participent à la préparation des budgets, d'une indemnité annuelle de 30.49 euros.

Le Maire propose que cette indemnité soit attribuée à Mme Nadine CHABERT, pour la part qu'elle prend à la préparation des documents budgétaires.

Le conseil municipal, vu l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,

10 Voix pour

0 voix contre

0 abstention

Décide d'accorder ces indemnités à Mme Nadine CHABERT, selon le taux fixé par les textes en vigueur.

II - PROPOSITION DE FUSION DU SIVU DES PIGNEDES AVEC 5 AUTRES STRUCTURES CHARGEES DE LA DFCI (Défense de la Forêt contre l'Incendie)

Mr le Maire rappelle à l'assemblée que Mr le Préfet du Gard a transmis une proposition de fusion du SIVU des PIGNÈDES avec 5 autres structures ce qui porterait le territoire de gestion à 69 communes et environ 531 kilomètres de pistes.

Les délégués du SIVU (5 communes) ont décidé de rejeter la proposition de Monsieur le Préfet et de formuler une contreproposition permettant une meilleure gestion des pistes sur des territoires cohérents pour assurer une meilleure protection contre les incendies et des interventions sécurisées des moyens de lutte.

